

Publications périodiques

Comptes annuels

CREATIS

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 52.900.000 euros
Siège social : 61 avenue Halley, Parc de la Haute Borne, 59866 VILLENEUVE D'ASCQ
RCS Lille Métropole 419 446 034

Comptes annuels au 31 décembre 2018

Approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 mai 2019

I. — Bilan social

(en Euros)

Actif		Notes	31/12/2018	31/12/2017
1	Caisse, banques centrales, CCP		252 426	241 745
2	Effets publics et valeurs assimilées			
3	Créances sur les établissements de crédit		19 532 811	12 443 003
4	Opérations avec la clientèle	<i>Note 10-A</i>	2 301 321 893	2 052 886 120
5	Obligations et autres titres à revenu fixe			
6	Actions et autres titres à revenu variable			
7	Participations et autres titres détenus à long terme	<i>Note 11</i>	9 050	9 611
8	Parts dans les entreprises liées	<i>Note 12</i>	857	857
9	Crédit-bail et location avec option d'achat			
10	Location simple			
11	Immobilisations incorporelles	<i>Note 13</i>	126 610	126 610
12	Immobilisations corporelles	<i>Note 13</i>	326 774	452 253
13	Capital souscrit non versé			
14	Actions propres			
15	Autres actifs	<i>Note 14</i>	18 512 375	32 906 693
16	Comptes de régularisation	<i>Note 15</i>	4 572 202	4 271 629
Total de l'actif			2 344 654 998	2 103 338 521

Passif		Notes	31/12/2018	31/12/2017
1	Banques centrales, CCP			
2	Dettes envers les établissements de crédit	<i>Note 10-B</i>	2 091 173 954	1 890 516 551
3	Opérations avec la clientèle	<i>Note 10-B-C</i>	25 173 150	24 987 247
4	Dettes représentées par un titre	<i>Note 11-C</i>		
5	Autres passifs	<i>Note 14</i>	22 438 477	17 600 077
6	Comptes de régularisation	<i>Note 15</i>	19 818 996	17 914 555
7	Provisions	<i>Note 16</i>	1 387 424	1 279 839
8	Dettes subordonnées (y compris dettes rattachées)	<i>Note 6</i>		
9	Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)			
10	Capitaux propres hors FRBG		184 662 997	151 040 251
11	Capital souscrit	<i>Note 17</i>	52 900 000	52 900 000
12	Primes d'émission			
13	Réserves	<i>Note 17</i>	5 290 000	4 421 610
14	Ecart de réévaluation			
15	Provisions réglementées et subventions d'investissement			
16	Report à nouveau (+/-)	<i>Note 17</i>	92 850 251	61 643 499
17	Résultat de l'exercice (+/-)	<i>Note 17</i>	33 622 746	32 075 142
Total du passif			2 344 654 998	2 103 338 521

Hors Bilan Social (En Euros)		Notes	31/12/2018	31/12/2017
1	Engagements donnés			
1	Engagements de financement	<i>Note 18-I</i>	1 511 465	1 066 730
2	Engagements de garantie			
3	Engagements sur titres			
4	Engagements reçus			
4	Engagements de financement	<i>Note 18-II</i>	-	-
5	Engagements de garantie		60 988 954	44 953 405
6	Engagements sur titres			

II. — Compte de résultat social

En euros		Notes	31/12/2018	31/12/2017
1	Intérêts et produits assimilés	<i>Note 19</i>	115 145 207	116 052 650
2	Intérêts et charges assimilées	<i>Note 20</i>	20 324 881	22 753 533

3	Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées			
4	Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées			
5	Produits sur opérations de location simple			
6	Charges sur opérations de location simple			
7	Revenus des titres à revenu variable	Note 21	0	0
8	Commissions (produits)	Note 22	14 456 051	12 541 363
9	Commissions (charges)	Note 22	777 509	657 666
10	Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation			
11	Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés			
12	Autres produits d'exploitation	Note 23	217 597	491 846
13	Autres charges d'exploitation	Note 23	27 817	62 742
14	Produit net bancaire		108 688 648	105 611 918
15	Charges générales d'exploitation	Note 24	34 854 008	32 268 900
16	Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		126 998	141 976
17	Résultat brut d'exploitation		73 707 642	73 201 043
18	Coût du risque	Note 25	26 871 770	31 937 078
19	Résultat d'exploitation		46 835 872	41 263 965
20	Gains ou pertes sur actifs immobilisés	Note 26	0	128 344
21	Résultat courant avant impôt		46 835 872	41 392 309
22	Résultat exceptionnel	Note 27		
23	Impôts sur les bénéfices	Note 28	13 213 126	9 317 167
24	Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées			
25	Résultat net		33 622 746	32 075 142

III. — Affectation du résultat

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des actionnaires décide d'affecter la totalité du résultat de l'exercice 2018, d'un montant de 33 622 746,06 euros, en report à nouveau.

L'Assemblée Générale des actionnaires prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

IV. — Annexe des comptes annuels

1ère partie Contexte réglementaire & Faits caractéristiques

Note 1 – Activités et contexte réglementaire

A – Créatis, Société Anonyme à Conseil d'Administration, filiale de Cofidis Participations est un Etablissement de Crédit dont l'activité est centrée sur les financements, la collecte des dépôts et les services bancaires aux particuliers. Cette activité est exercée depuis le 1^{er} novembre 1998, date de l'apport partiel d'actif réalisé par la Caisse de Crédit Municipal de Lille.

B – En tant qu'Etablissement de Crédit assujéti à la loi du 24 janvier 1984, Créatis présente des comptes annuels conformément à la réglementation bancaire. Ses comptes annuels sont soumis à la certification de deux Commissaires aux Comptes.

Le contenu de l'annexe aux comptes annuels est précisé dans l'ANC N° 2014-07. Dans ce contexte, Créatis présente des notes annexes faisant partie intégrante des comptes annuels, qui :

- indiquent les faits caractéristiques de l'exercice (**note 2**) ;
- précisent les règles et méthodes comptables retenues pour la présentation de ces comptes annuels (**notes 3 à 9**) ;
- complètent l'information donnée par le bilan et le compte de résultat (**notes 10 à 28**).

Note 2 – Faits caractéristiques

L'année 2018 a été marquée par :

- Une production annuelle importante (704M€) dont
 - o 627M€ sur notre produit historique le rac conso
 - o 72M€ sur le rac conso avec garantie hypothécaire, lancé en 2015/2016 et qui a progressé de plus de 70 % en 1 an
 - o 5M€ sur le prêt personnel, notamment porté par un nouveau produit 2018 : le prêt tandem.
- Un encours comptable brut fin de période de 2 477M€, en progression de 11 % vs décembre 2017.
- Le développement de nouveaux partenariats (notamment avec le Crédit Mutuel Alliance Fédérale)
- Des performances opérationnelles élevées et conformes aux attendus du risque préventif et curatif
- Le développement de process de plus en plus automatisés et digitalisés qui permettent des délais de traitement plus courts et un taux de transformation en augmentation (balance bancaire, signature électronique...)
- La poursuite du projet Innovision 2027 : après les transformations culturelle (2016) et organisationnelle (2017), Créatis a entamé sa transformation opérationnelle en 2018 avec les 1ères démarches d'amélioration continue et d'innovation
- Tout ceci dans un contexte de frais contenus et maîtrisés

Il n'y a pas eu d'événements postérieurs à la clôture.

2ème partie Principes comptables & Méthodes d'évaluation**Principes généraux retenus****Note 3 – Crédits à la clientèle et dépréciations**

Les encours restructurés représentent les encours faisant l'objet d'un réaménagement de dette.

L'encours douteux se compose des créances présentant un risque de crédit avéré, correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un impayé supérieur ou égal à 1 euro de plus de 90 jours,
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Au sein des encours douteux, Créatis identifie les encours douteux compromis, ces encours sont composés des créances en situation : de déchéance du terme, douteuses depuis plus de 12 mois.

Le classement pour une contrepartie donnée des encours en encours douteux entraîne par « contagion » un classement identique de la totalité de l'encours.

Les montants des crédits en cours incluent les encours douteux nets de dépréciations.

Les encours ne présentant plus les caractéristiques du déclassement en encours douteux font l'objet d'un retour en encours sains.

Créatis constitue des dépréciations destinées à couvrir les créances sur la clientèle pour lesquels il existe un risque avéré de non-recouvrement. Ces dépréciations sont calculées par application d'une modélisation statistique qui, à partir des flux de recouvrement, sur la base de données historiques observés sur des portefeuilles homogènes de créances, déterminent les flux futurs attendus de ces créances

Les dépréciations sur les créances impayées sont calculées en appliquant des taux de provisionnement croissants en fonction du degré de gravité de chaque catégorie d'encours (nombre de mensualités de retard plus ou moins important, motifs spécifiques...).

Les taux retenus reposent sur une approche statistique des flux d'encaissements prévisionnels, réactualisés à chaque arrêté annuel. Ces taux font l'objet d'une actualisation, conformément aux dispositions du CRC 2002-03 modifié par le règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.

L'approche statistique s'appuie sur le système de notation interne de Créatis, basé sur une segmentation de l'encours ainsi que sur le nombre de mensualités impayées. La segmentation de l'encours de Créatis, est définie en fonction de la situation de la créance dans le système de gestion de Créatis.

Les dotations et reprises d'actualisation sont passées en coût du risque.

Créatis comptabilise les intérêts sur encours douteux conformément aux termes du contrat. Ils entrent dans la base du calcul de la dépréciation au titre des pertes probables avérées.

En application du règlement ANC 2014-07 une décote relative aux créances restructurées est constituée.

Les créances restructurées sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux d'intérêt) afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

La décote est calculée sur les encours sains et représente le manque à gagner actualisé entre le nouveau taux de la créance et le taux initial du prêt.

La décote est enregistrée en coût du risque au moment de sa constitution. Les reprises de décote sont enregistrées en produit net bancaire.

Au bilan, elle est inscrite en minoration des encours.

Note 4 – Portefeuille titres

Néant.

Note 5 – Immobilisations et amortissements

A – Les immobilisations sont inscrites au bilan pour leur prix de revient.

B – Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties selon les modes et durées d'utilisation indiqués ci-après, conformément au règlement ANC 2014-03 :

Nature	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	15 à 25 ans
Aménagements et agencements	Linéaire	5 à 15 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	5 à 10 ans
Logiciels informatiques	Linéaire	1 à 3 ans

Note 6 – Capital social

Le capital de Créatis s'élève à 52 900 000 Euros, composé de 3 306 250 actions de 16 Euros de nominal, détenu à 99.99 % par Cofidis Participations.

	Nombre d'actions au 31 décembre 2018
Cofidis Participations	3 306 244
Président et membres du conseil d'administration	6
Nombre total d'actions	3 306 250
Montant du Capital Social (en euros)	52 900 000

Note 7 – Instruments financiers hors bilan et gestion ALM

A – Les opérations à terme sur instruments financiers hors bilan sont inscrites en hors bilan pour le montant du principal théorique sous-jacent.

B – Il s'agit pour partie d'opérations de micro couvertures adossées sur des emprunts blancs : les produits et charges relatifs aux opérations de couverture sont comptabilisés en résultat de manière symétrique à ceux relatifs aux opérations couvertes.

C – Des macro couvertures sont mises en place afin de couvrir le risque de taux. Ce dernier est déterminé par la méthode d'impasse à taux fixe par différence entre les encours de crédit à taux fixe et les ressources à taux fixe (capitaux propres, réserves, refinancements et instruments de couverture) : ces postes de bilan sont écoulés pendant 1 an, sans production nouvelle de crédits et selon des hypothèses d'écoulement définies.

Note 8 – Produits et charges

L'ensemble des produits et charges est comptabilisé conformément au principe de séparation des exercices comptables.

En conséquence :

- les intérêts (produits et charges) sont inscrits au compte de résultat prorata temporis ;

- les charges d'exploitation (frais de personnel, frais généraux, etc.) font l'objet de régularisation en fin d'exercice (charges à payer, charges payées ou comptabilisées d'avance, etc.).

A – Nature des commissions :

Produits : la société enregistre dans cette rubrique les frais de dossier perçus lors de la réalisation de contrats de crédits, les commissions sur assurances ainsi que les produits perçus dans le cadre de son activité de dépôt.

Charges : la société enregistre notamment dans cette rubrique les commissions versées aux apporteurs d'affaires dans le cadre de son activité crédits. Ces commissions sont calculées en fonction des volumes et de la qualité des crédits apportés, selon une tarification définie contractuellement.

B – Comptabilisation des commissions :

Depuis le 1^{er} janvier 2010, conformément au règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014, les frais de dossier perçus lors de la réalisation d'un contrat de crédit ainsi que les commissions versées aux apporteurs d'affaires sont étalés sur la durée de vie des crédits selon la méthode du Taux d'Intérêt Effectif.

Les commissions perçues sur assurances sont comptabilisées conformément aux décomptes transmis à la compagnie d'assurance.

Les produits sur activités de dépôt sont comptabilisés au fur et à mesure des prestations enregistrées.

Note 9 – Engagements envers le personnel

L'ensemble des engagements de retraite de Créatis est provisionné dans les comptes annuels. La méthode de calcul utilisée est la méthode rétrospective.

La charge comptabilisée en résultat au cours de l'exercice intègre :

- les droits supplémentaires acquis par les salariés au cours de cet exercice,
- la variation de l'actualisation des droits existant en début d'exercice, compte tenu de l'écoulement de l'année,
- l'incidence des modifications éventuelles de régimes sur les années antérieures ou de nouveaux régimes,
- l'amortissement des écarts actuariels.

Pour déterminer la valeur actualisée de l'obligation, la méthode rétrospective avec projection de salaire de fin de carrière est utilisée (la méthode dite des unités de crédit projetées). La valorisation des engagements est effectuée chaque année et tient compte, notamment pour la valorisation des engagements, de l'ancienneté, de l'espérance de vie, du taux de rotation du personnel par catégorie ainsi que des hypothèses économiques telles que le taux d'inflation et le taux d'actualisation.

Les effets cumulés des écarts actuariels sont amortis sur la durée d'activité résiduelle moyenne des salariés actifs, à l'exception des écarts n'excédant pas 10 % de la valeur la plus élevée entre le montant de l'engagement brut et la juste valeur des actifs de couverture (principe du « corridor »). Cet amortissement d'écart est inclus dans la charge actuarielle de l'exercice suivant. Les écarts constatés sur les autres avantages tels que les jubilés, les médailles... sont immédiatement comptabilisés au compte de résultat sans application du « corridor ».

La dette relative à l'engagement net de la société concernant le personnel est constatée au passif du bilan, dans la rubrique *Provisions pour retraites et autres avantages*.

Les hypothèses retenues sont ; Taux d'actualisation : 1.5 %, Taux d'augmentation : 2.25 %, Table mortalité : INSEE

3ème partie Complément d'informations sur le bilan & le compte de résultat

Note 10 – Ventilation des créances et des dettes

10. A – Opérations avec la clientèle (En milliers d'euros)

Crédits de trésorerie	Montants bruts 31.12.2018	Dépréciations 31.12.2018	Montants nets 31.12.2018
-----------------------	------------------------------	-----------------------------	-----------------------------

Encours sains (nets de décote)	2 129 650	3 890	2 125 760
Etalement des commissions	22 463		22 463
Encours douteux	102 646	46 707	55 939
Encours douteux compromis	222 602	125 443	97 159
Total	2 477 361	176 040	2 301 321

Echéancier au 31.12.2018

<i>En en milliers d'euros</i>	Total bilan	≤ 3 mois	3 mois à 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Crédits de trésorerie (encours sains)	2 129 650	132 072	265 148	1 032 430	700 000

Détail des opérations sur la clientèle

Crédits de trésorerie	Montants bruts 31.12.2018	Dépréciations 31.12.2018	Montants nets 31.12.2018
Rachat	2 275 645	168 563	2 107 082
Autres produits (dont bancaires et RAC HYPO)	187 797	7 477	180 320
Décote et étalement des commissions	13 919		13 919
Total	2 477 361	176 040	2 301 321

10. B – Ventilation des dettes selon la durée restant à courir (En milliers d'euros)

Dettes	Durée restant à courir				Total
	<= 3 mois	3 mois < D <=1 an	1 an < D <=5 ans	> 5 ans	
Dettes envers les établissements de crédit	452 674	378 000	807 500	453 000	2 091 174
A vue	12 374	0	0	0	12 374
A terme	440 300	378 000	807 500	453 000	2 078 800
Opérations avec la clientèle	7 129	49	147	0	7 325
Comptes d'épargne à régime spécial	6 123				6 123
A vue	1 006	49	147	0	1 202
Autres Dettes	17 507	99	240	2	17 848
A vue	17 428				17 428
A terme	79	99	240	2	420
Total	477 310	378 148	807 887	453 002	2 116 347

Note 10. C –Plan Epargne Logement – Compte Epargne Logement (En milliers d'euros)

Encours	Encours Crédits	Epargne Clientèle
Plan d'épargne logement	-	421
Compte épargne logement	-	66

Note 11 – Participations et autres titres détenus à long terme (En milliers d'euros)

Valeurs brutes	31/12/2017	Acquisition	Diminution	Reclassement	31/12/2018
Autres immobilisations financières :	11		1		10
Certificats d'association FGD	10		1		9
Participation dans autres entreprises liées	1				1

Note 12 – Comptes et flux avec les entreprises liées (En milliers d'euros)

	Intra-groupe
Bilan actif	31 756
Participations et autres titres détenus à long terme	1
Comptes de régularisation et actifs divers	1 326
Prêts et créances sur les établissements de crédit	15 129
Dépôt de garantie	15 300
Bilan passif	2 210 315
Dettes envers les établissements de crédit	2 098 075
Comptes de régularisation et passifs divers	2 240
Dépôt de garantie	0
Charges	33 807
Charges d'intérêts et assimilés	20 289
Charges d'exploitation	13 518
Produits	12 014
Intérêts et produits assimilés	524
Produits divers	11 490

Note 13 – Immobilisations (En milliers d'euros)

Valeurs brutes	31/12/2017	Acquisitions	Cessions	Reclassement	31/12/2018
Immobilisations incorporelles	2 885	0	0	0	2 885
Immobilisations corporelles	1 947	0	0	0	1 947
Totaux	4 832	0	0	0	4 832

Amortissements	31/12/2017	Dotations de l'exercice	Amortissements des cessions	31/12/2018
Immobilisations incorporelles	2 759	0	0	2 759
Immobilisations corporelles	1 495	127	0	1 622
Totaux	4 254	127	0	4 381

Valeurs nettes	31/12/2017	31/12/2018
Immobilisations incorporelles	127	127
Immobilisations corporelles	452	326
Totaux	579	453

Note 14 – Ventilation des autres actifs et autres passifs (En milliers d'euros)

Autres actifs	31/12/2018	31/12/2017
Dépôt de garantie	228	188
Créances sociales et fiscales	430	600
Acomptes - Fournisseurs	82	38
Avance permanente	1 321	1 346
Appel de marge	15 300	21 200
Flux client an attente	0	8 096
Divers	1 151	1 439
Total	18 512	32 907

Autres passifs	31/12/2018	31/12/2017
Intéressement	740	748
Participation	624	347
Fournisseurs à payer	13 638	13 977
Dettes sociales et fiscales	5 270	1 478
Appel sur marge	0	700
Divers	2 166	350
Total	22 438	17 600

Note 15 – Analyse des comptes de régularisation actif et passif (En milliers d'euros)

Régularisation actif	31/12/2018	31/12/2017
Produits d'exploitation à recevoir	2 871	2 882
Charges d'exploitation payées d'avance	9	12
Commissions sur emprunts	0	0
Intérêts sur instruments financiers	0	0
Divers *	1 692	1 378
Total	4 572	4 272

*le poste divers correspond aux flux émis le 31 décembre

Régularisation passif	31/12/2018	31/12/2017
Produits perçus d'avance	-	-
Intérêts sur instruments financiers	1 619	1 711
Charges d'exploitation à payer	1 345	1 475
Divers*	16 855	14 728
Total	19 819	17 915

*le poste divers correspond aux flux en attente d'imputation

Note 16 – Provisions

I – Provisions pour dépréciation d'actif

En milliers d'euros	31/12/2017	Dotations	Reprises utilisées	31/12/2018
Provisions pour créances douteuses et impayés	179 089	89 575	92 624	176 040
Total	179 089	89 575	92 624	176 040

II – Provisions de passif

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2017	Dotations	Reprises	31/12/2018
Litiges juridiques	661	320	292	689
Provisions sociales	619	79	0	698
Total	1 280	399	292	1 387

Les provisions sont évaluées par la Direction pour faire face aux obligations actuelles de la société (juridiques ou implicites), en respect des principes comptables français. L'évaluation des litiges est effectuée sur la base des demandes reçues des tiers révisées le cas échéant en fonction des actions en défense de la société.

Note 17 – Capitaux propres

K€	31/12/2017	Affectation résultat 2017	Résultat 2018	31/12/2018
Capital	52 900			52 900
Réserves légales	4 422	868		5 290
Report à nouveau	61 643	31 207		92 850
Résultat	32 075	-32075	33 623	33 623
Capitaux propres	151 040	0	33 623	184 663

Le résultat par action s'établit à 10.17 € pour 3 306 250 actions.

Note 18 – Engagements IFT et hors bilan

Engagements sur instruments financiers

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Instruments de couverture de taux	1 785 000	1 590 000

I- Engagements donnés

Engagements en faveur de la clientèle

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Réserves disponibles sur crédits permanents	1 511	1 067
Total	1 511	1 067

II- Engagements reçus

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Lignes de crédits		
Caution courtage	115	115
Engagements reçus	60 829	44 715

Note 19 – Intérêts et produits assimilés

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Intérêts, produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	-26	-76
Intérêts, produits assimilés sur opérations avec la clientèle	114 647	115 996
Intérêts, produits assimilés sur instruments financiers	524	133
Total	115 145	116 053

Note 20- Intérêts et charges assimilées

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Intérêts, charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	5 416	5 707
Intérêts, charges assimilées sur opérations avec la clientèle	113	115
Intérêts, charges assimilées sur instruments financiers	14 796	16 932
Intérêts, charges assimilées divers		-
Total	20 325	22 754

Note 21 – Revenus des titres à revenu variable

Néant.

Note 22 – Ventilation des commissions

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2018	31/12/2017
Produits :		
Commissions sur opérations avec la clientèle	416	465
Commissions sur assurances	11 419	9 413
Pénalités et indemnités de retard sur clientèle	2 621	2 663

Commissions diverses		
Total	14 456	12 541
Charges :		
Commissions sur opérations de trésorerie et interbancaires	0	0
Charges sur moyens de paiement	284	111
Commissions diverses	493	547
Total	777	658

Note 23 – Autres produits & charges d’exploitation

En milliers d’euros	31/12/2018	31/12/2017
Produits:		
Autres produits d'exploitation	218	492
Total	218	492
Charges:		
Autres charges d'exploitation	28	63
Total	28	63

Note 24 – Charges générales d’exploitation

En milliers d’euros	31/12/2018	31/12/2017
Frais de personnel	15 248	14 028
Salaires et traitements	8 942	8 271
Charges sociales	3 622	3 348
Participation des salariés	663	303
Intéressement des salariés	615	792
Impôts, taxes et versements assimilés	1 406	1 314
Autres frais administratifs	19 606	18 241
Total	34 854	32 269

Note 25 – Coût du risque

En milliers d’euros	31/12/2018	31/12/2017
Dotations/reprises aux provisions sur la clientèle	12 155	16 389
Pertes/récupérations sur créances irrécouvrables	-39 027	-48 326
Dotations/reprises aux provisions sur opérations diverses	0	0
Total	- 26 872	-31 937

Note 26 – Gains ou pertes sur actifs immobilisés

En milliers d’euros	31/12/2018	31/12/2017
Gains ou pertes sur immobilisations corporelles	0	128
Gains ou pertes sur immobilisations incorporelles	0	0
Total	0	128

Note 27 – Résultat exceptionnel

En 2018 Créatis n’a pas réalisé de résultat exceptionnel.

Note 28 – Informations diverses**I – Proposition d’affectation de résultat**

Il sera proposé à l’Assemblée Générale des actionnaires l’affectation suivante :

Bénéfice de l’exercice	33 622 746.06€
Affectation à la réserve légale	0.00€
Affectation en report à nouveau	33 622 746.06€

II – Effectifs

Effectif en équivalent plein temps	31/12/2018	31/12/2017
Cadres	102	106
Employés	148	150
Total	250	256

III– Impôt sur les sociétés

Le montant de l’impôt sur les sociétés se monte à 13 213 125.67 euros.

IV – Honoraires commissaires aux comptes

Les informations relatives aux honoraires des commissaires aux comptes sont fournies dans l'annexe des comptes consolidés de la société Cofidis Participations

V – Rémunérations allouées pendant l'exercice

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie car elle conduirait indirectement à donner une indication de rémunération individuelle.

VI – Crédit d'impôt compétitivité

Le Crédit d'impôt compétitivité a permis de favoriser l'amélioration de la compétitivité de Créatis, notamment par le financement des actions suivantes :

- Le lancement de nouveaux services (à l'attention de notre réseau de partenaires commerciaux comme nos clients : offre sous réserve, simulateur multi-produits sur notre site internet), de nouveaux produits (mini RAC...)
- La poursuite de la démarche d'innovation et de transformation de l'entreprise en lien avec notre Vision 2027 ainsi que le déploiement de la nouvelle organisation au service de cette démarche
- Renforcement de la culture managériale et de la culture client par le biais de formations spécifiques. (lancement d'une communauté de leaders, formation à la communication non violente pour les équipes du recouvrement...)

La comptabilisation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi est conforme à la note d'information du 28 février 2013 du Collège de l'Autorité des Normes Comptables. Le montant du CICE, non imposable, est comptabilisé au crédit d'un sous compte des charges de personnel.

VII – Identité de la société consolidante

Dans le cadre de l'exemption prévue dans le règlement du CRC 99-07 du 24 novembre 1999, Créatis ne publie pas de comptes consolidés.

Les comptes de Créatis sont intégrés dans les comptes consolidés de Cofidis Participations, Etablissement dont le siège social est à Villeneuve d'Ascq (59 650) – Parc de la Haute Borne, 61 Avenue Halley et immatriculée au RCS de Lille sous le numéro 378 176 291.

VIII- Avoirs déposés à la Caisse des dépôts et consignations et comptes inactifs (R. 312-21 du Code monétaire et financier)

La loi n° 2014-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance vie en déshérence impose de publier, à compter du 1er janvier 2016, les informations suivantes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

Nombre de comptes et montants mentionnés au II de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier : 661 comptes pour 169 174.77 €

Nombre de comptes et montants mentionnés au titre de l'article L.312-20 du code monétaire et financier : 61 comptes pour 25 529.92 € déposés à la Caisse des dépôts et consignations.

V. — Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2018)

Aux actionnaires de CREATIS S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CREATIS S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit de Cofidis Participations (ci-après « comité d'audit »).

Fondement de l'opinionRéférentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Point clé N°1 : dépréciations au titre du risque de crédit

Risque identifié	Notre réponse
De par son activité d'établissement de crédit spécialisé dans le crédit à la consommation, CREATIS S.A. constitue des dépréciations destinées à couvrir les créances sur la clientèle pour lesquelles il existe un risque avéré de non-recouvrement. Comme détaillé dans la note 3 de l'annexe aux comptes annuels, ces dépréciations sont calculées par application d'une modélisation statistique qui, à partir des flux de recouvrement et de pertes, sur la base de données historiques observées sur des portefeuilles homogènes de créances, déterminent les flux futurs attendus de ces créances. Nous avons considéré que l'identification et l'évaluation du risque de crédit constituait un point clé de l'audit étant donné que les crédits octroyés à la clientèle représentent une part significative du bilan et que les dépréciations induites constituent une estimation significative pour l'établissement des comptes et font appel au jugement de la direction. Nous avons considéré que l'appréciation de l'adéquation du niveau de couverture des risques de crédit par des dépréciations et le niveau du coût du risque associé constituent un point clé de l'audit pour l'exercice 2018. <i>Les expositions aux risques de crédit sur la clientèle en valeurs nettes représentent près de 98 % du total bilan de l'établissement au 31 décembre 2018.</i> <i>Le stock de dépréciation sur les encours de crédits s'élève à 176 M€ pour un encours brut de 2 477 M€ au 31 décembre 2018. Le coût du risque sur l'exercice 2018 s'élève à 27 M€ (contre 32 M€ sur l'exercice 2017).</i> <i>Pour plus de détails sur les principes comptables et les expositions, se référer aux notes 3, 10.A, 16 et 25 de l'annexe.</i>	Nos travaux ont consisté à apprécier l'adéquation des modèles mis en œuvre avec les normes comptables applicables en France et à apprécier la qualité des données utilisées pour déterminer les dépréciations des créances douteuses sur la clientèle de détail. Nous avons : • pris connaissance des procédures de contrôle interne afférent au processus de calcul des dépréciations de ces créances ; • testé l'efficacité des contrôles relatifs à ces processus ; • testé, sur la base d'un échantillon, la qualité des données historiques utilisées dans les modèles de dépréciation.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

En application de la loi, nous vous signalons par ailleurs que les informations relatives aux délais de paiement, présentées par votre société sont mentionnées de manière incomplète dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux prévues par les dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise. En conséquence, nous ne pouvons attester de l'existence dans ce rapport des informations requises ni de l'exactitude et de la sincérité de ces informations.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société CREATIS S.A. par l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mai 2014 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 30 mai 2017 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2018, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la cinquième année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la quinzième année avec interruption entre 2014 et 2016.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris La Défense, le 14 mai 2019

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Alexandre Decrand

MAZARS

Anne Veaute

Cécile Fontaine

VI.— Rapport de gestion

Le rapport de gestion est disponible à tout public au siège social de Créatis situé Parc de la Haute Borne, 61 avenue Halley, 59650 Villeneuve d'Ascq.